

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

La campagne électorale et l'organisation financière de la France

POURQUOI DES BANQUES PRIVÉES ?

Par JEAN-MAXIME LÉVÊQUE

La nationalisation des banques privées figure parmi les mesures annoncées dans le programme commun de gouvernement du parti communiste et du parti socialiste en cas de victoire électorale de l'union de la gauche. M. Jean-Maxime Lévêque, qui est vice-président-directeur général de l'un des établissements visés les plus importants, le Crédit commercial de France, exprime ici son point de vue sur les conséquences et la signification économique d'une telle mesure.

AYANT la charge de diriger une des plus importantes banques privées françaises, je n'étonnerai personne en affirmant mon désaccord total quant à la nationalisation des banques privées. En revanche, je pense faire œuvre utile en fournissant à ceux qui voudront bien lire ces lignes des éléments de réflexion dont ils n'ont probablement pas tous eu l'occasion de disposer.

Depuis la nationalisation des quatre plus grandes banques françaises en 1945, la profession bancaire est exercée en France par des banques nationalisées — maintenant au nombre de trois du fait de la fusion de deux d'entre elles — et par des banques privées. Les unes et les autres se font concurrence. Les banques nationalisées représentent environ 55 % de la profession. Ce que les partis communiste et socialiste se proposent de réaliser, c'est la nationalisation des 45 % restants.

Il faut d'abord se demander si l'expérience des vingt-sept années qui se sont écoulées depuis 1945 justifie une telle mesure.

En ce qui concerne les services fournis à la clientèle, les banques nationalisées et les banques privées se situent à peu près au même niveau. Cela est normal, puisque la concurrence, facteur indispensable de progrès, a été maintenue. Je pense

pour ma part que les services fournis par les banques privées sont plus personnalisés, mais c'est à la clientèle qu'il appartient d'en juger.

Les banques nationalisées se soucient moins de leurs liquidités

En 1945, on savait déjà que la politique du crédit constituait un élément essentiel de la politique monétaire, et les partisans des nationalisations prétendaient faciliter, par la mainmise de l'Etat sur les principales banques, l'exercice par la puissance publique de cette responsabilité fondamentale. Quelle est, à cet égard, la réalité ?

La politique du crédit est, dans tous les Etats modernes, définie par l'institut d'émission national, émanation de la puissance publique. L'Institut d'émission — en France, la Banque de France — impose aux banques certaines règles destinées, suivant les nécessités de la conjoncture, à freiner ou à encourager l'expansion du crédit bancaire.

Dans le domaine des conditions de travail et des avantages sociaux, la nationalisation des quatre plus grandes banques n'a rien apporté. En général, les relations entre la direction et le personnel sont plutôt meilleures dans les banques privées.

Nul ne peut prétendre que les pouvoirs publics aient plus de facilité à faire respecter ces règles auprès des banques nationalisées qu'auprès des banques privées.

Il faut noter à ce sujet que les banques privées, étant par nature désireuses de conserver leur indépendance, sont particulièrement soucieuses de préserver à tout moment leurs liquidités. Les organismes publics de crédit ne connaissent pas cette contrainte et ont tendance, de ce fait, à se livrer plus largement que les banques privées à ce qu'on appelle en France la « transformation », c'est-à-dire à l'utilisation de dépôts à vue ou à court terme pour l'octroi de prêts à long terme. Cette tendance conduit parfois à une expansion excessive du crédit bancaire.

Du « mur d'argent » au « grand capital »

En 1945, le souvenir du front populaire de 1936 était encore proche et les partis communiste et socialiste avaient repris leur thème de la lutte contre le « mur d'argent ». Les grandes banques furent nationalisées au nom de la défense contre d'occultes et redoutables puissances financières, dont elles étaient présentées comme la principale incarnation. Aujourd'hui, les mots ont changé, mais le procédé de propagande reste le même. Il s'agit toujours de lutter contre des puissances du mal, que gauchistes et communistes, suivis par certains leaders socialistes, appellent maintenant le « grand capital ». Sur ce point aussi, examinons les faits.

Les banques privées, en raison du contrôle qu'exerce sur elles un capital ouvert à tous et largement diffusé, et en raison du suffrage quotidien auquel les soumet le mécanisme de la Bourse, auprès de laquelle leurs actions sont cotées, fournissent publiquement des comptes toujours plus détaillés et distribuent sous forme de dividendes une fraction importante de leurs bénéfices. Ainsi, pour 1971, l'établissement que je dirige a-t-il, après avoir payé à l'Etat 39 millions de francs au titre de l'impôt sur les sociétés, réalisé un bénéfice net après impôt de 41 millions de francs, qui a été, suivant les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, affecté à hauteur

de 19 millions de francs au paiement de dividendes en faveur des dizaines de milliers d'actionnaires qui lui ont confié leurs capitaux en achetant ses actions, et à hauteur du solde, soit 22 millions de francs, à la constitution de réserves et provisions en vue de nouveaux investissements.

Les comptes publiés par les banques nationalisées sont difficiles à interpréter. Il en ressort néanmoins que, pour la même année, leur impôt sur les sociétés s'est élevé à 650 millions de francs et que leur bénéfice net réel après impôt, que l'on peut évaluer à 600 millions de francs au moins, n'a donné lieu à des versements de dividendes qu'à hauteur de 90 millions de francs. L'actionnaire, c'est-à-dire l'Etat — et, par conséquent, le contribuable — n'a pas eu son compte. Le solde, soit plus de 500 millions de francs, est resté à la disposition de ces banques. Une puissance financière considérable se constitue ainsi au sein de ces établissements.

Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que, semaine après semaine, nous apprenions par la presse l'acquisition par les banques nationalisées de nouvelles participations de contrôle dans le capital d'entreprises précédemment privées.

(Lire la suite page 20, 1^{re} col.)

La réforme fiscale proposée par la gauche

QUELLES mesures précises proposerait l'union de la gauche pour modifier notre système fiscal si elle gagnait les élections ? MM. Defferre, Ballanger, Fabre, les membres des groupes socialistes, communiste et leurs apparentés ont déposé à la fin de décembre sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi qui développe les idées contenues dans le programme commun au chapitre « Politique budgétaire et fiscale ».

La proposition de loi concerne l'impôt sur le revenu, les impôts indirects (T.V.A.), l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le capital, le régime fiscal des mutations.

1) Impôts sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu serait modifié assez sensiblement :

● Pour deux parts, jusqu'à 7500 F de revenu imposable annuel (c'est-à-dire une fois opérées les déductions auxquelles les contribuables ont droit), le taux de l'impôt serait égal à zéro (3750 F pour une part). C'est dire que les contribuables qui auraient un revenu imposable inférieur ou égal à cette somme ne paieraient pas d'impôts. En revenu brut, c'est-à-dire avant les divers abattements et déductions, cette limite serait de 14141 F par an.

[Dans le barème actuellement en vigueur, le taux zéro s'applique jusqu'à 6600 F de revenu imposable annuel, soit 12499 F de revenu brut annuel pour deux parts.]

D'autre part, la proposition de loi Defferre-Ballanger-Fabre prévoit qu'au-dessus de 70000 F de revenu imposable (deux parts) la progressivité de l'impôt s'accroît. Au-delà de 138000 F de revenu imposable pour deux parts, le taux maximum du barème est porté à 75 %.

[Dans le barème actuel, le taux maximum est de 60 %.]

● Le principe du quotient familial est maintenu, mais, contrairement à ce qui se passe dans le système actuel, son jeu est limité : l'atténuation de l'impôt qui en résulte ne peut en effet dépasser 3500 F par enfant. Cette limitation est cependant doublée pour les enfants infirmes.

● Les mères de famille qui ont une profession peuvent déduire de leur revenu les dépenses entraînées par la garde de leurs enfants âgés de moins de six ans. Cependant cette déduction ne doit pas dépasser 1500 F par enfant et par an.

[Dans le système actuel, une femme au travail peut, si ses ressources sont inférieures à une certaine somme, toucher pour la garde de ses enfants (s'ils ont moins de trois ans) une indemnité qui ne peut dépasser 194,50 F par mois. Cette indemnité varie en fonction du nombre d'enfants. Ainsi, par exemple, pour un ménage ayant un enfant le revenu brut mensuel ne doit pas dépasser 1850 F (1332,50 F de revenu imposable). Pour un ménage ayant deux enfants le plafond est de 2087 F par mois, ce qui correspond à un revenu imposable de 1503 F. L'indemnité pour garde d'enfants n'est pas comprise dans le revenu imposable. Dix-huit mille personnes seulement en bénéficient actuellement : c'est beaucoup moins que n'avaient prévu les pouvoirs publics, qui tablaient sur quatre-vingt mille personnes.]

● Les retraités peuvent déduire de leur revenu 10 % comme le font les salariés pour leurs frais professionnels. Cette déduction ne sera jamais inférieure à 100 F par an.

[Actuellement les retraités peuvent déduire 500 F de leur revenu imposable si leur revenu net ne dépasse pas 12000 F par an.]

● L'avoir fiscal dont bénéficient les détenteurs d'actions et le prélèvement libératoire de 25 % pour lequel peuvent opter les porteurs d'obligations sont supprimés.

● Les revenus rapportés par les placements en valeurs mobilières effectués par les épargnants qui ont souscrit des engagements d'épargne à long terme sont imposables selon le barème de l'I.R.P. (impôt sur le revenu) alors qu'ils sont actuellement exonérés. De même, les dividendes distribués par les sociétés immobilières d'investissements et les sociétés immobilières de gestion sont entièrement taxables (ces sociétés ont pour objet l'exploitation d'immeubles loués pour l'habitation).

● Les rémunérations des dirigeants de sociétés ne sont pas considérées comme des salaires. Ils sont donc imposés au barème de l'I.R.P., mais ne bénéficient ni de l'abattement de 10 % ni de celui de 20 %, tous les deux réservés aux salariés.

● L'abattement de 20 % dont bénéficient les salaires et pensions est porté à 23 %.

● Les bénéfices réalisés par les particuliers lors de la vente de valeurs mobilières (actions, obligations) tombent sous le coup de l'impôt sur le revenu. Dans le cas où il y aurait moins-value (d'épargne revend ses actions ou ses obligations moins cher qu'il ne les a achetées), celle-ci peut être reportée et déduite des plus-values réalisées au cours des années ultérieures et cela jusqu'à la cinquième année.

[Actuellement les plus-values réalisées par des particuliers n'en tirant pas des revenus réguliers ne sont pas imposées.]

2) Impôts indirects (T.V.A.)

● Un taux zéro de T.V.A. est créé ainsi que le propose la gauche, qui sera appliqué à la viande de bœuf, au pain, au lait et aux livres.

[Actuellement, la viande de bœuf est exonérée de T.V.A. mais en juillet elle la supportera de nouveau au taux de 7 % ; le pain, le lait, les livres sont taxés au taux de 7 %.] D'autre part, les travaux d'équipement des collectivités locales sont dans les propositions des trois partis de gauche exonérés de T.V.A.

3) Imposition sur les entreprises

L'idée directrice de la proposition de loi est que « le produit de l'imposition des entreprises, et particulièrement de l'impôt sur les sociétés, n'est pas actuellement en rapport avec leurs bénéfices réels » : l'assiette de l'impôt reste systématiquement réduite par une législation et une pratique administrative dont l'objectif est de favoriser au maximum la rétention du profit au sein de l'entreprise et « la suraccumulation des capitaux » par les grandes sociétés.

ALAIN VERNHOLLES, et FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 20, 3^e col.)

BULLETIN

Le sursis

L'INFLATION a encore un bel avenir en France. Il y a quelques mois, on pouvait sérieusement penser que le gouvernement serait forcé par les circonstances de lancer rapidement un plan de stabilisation. Les prix augmentaient alors au rythme de 9 % l'an, alors que les Allemands annonçaient leur volonté de freiner énergiquement la hausse de leurs coûts. De fait, en décembre, M. Giscard d'Estaing annonçait différentes mesures de lutte contre l'inflation. Son dispositif devait être complété et renforcé par la suite. Aussi beaucoup d'industriels se virent-ils confortés dans leur idée qu'après les élections, des mesures draconiennes comprenant sans doute le blocage des prix seraient annoncées. Cette certitude explique les réticences actuelles des chefs d'entreprise pour investir.

Mais ces hypothèses ont, depuis quelques semaines, beaucoup perdu de leur vraisemblance. Il est, en effet, à peu près exclu que les Allemands parviennent cette année à modérer leur taux d'inflation. Bonn a annoncé ses prévisions pour l'année : la croissance économique sera soutenue (+ 5 % par rapport à 1972) malgré une politique monétaire restrictive. Pas de blocage des prix ni des salaires. Tout compte fait, l'inflation outre-Rhin sera, en 1973, avec une hausse des prix d'environ 6 %, presque aussi forte qu'en 1972. Encore ces évaluations ne tenaient-elles pas compte de la faiblesse du dollar.

Le gouvernement français se trouve donc beaucoup moins pressé d'agir. Ce qui a été fait apparaît maintenant suffisant : comme en Allemagne, une politique du crédit assez sévère a été mise en place ; les allègements de T.V.A. provoqueront une détente de l'indice des prix pendant le premier trimestre ; les crédits d'équipement inscrits au Fonds d'action conjoncturelle ne seront pas débloqués. Il ne sera pas nécessaire d'aller plus loin après les élections... si celles-ci sont favorables à la majorité.

On comprend mieux pourquoi M. Pompidou a écarté, il y a quelques semaines, l'éventualité d'une politique des revenus. Quant au blocage des prix en France, il n'en est même plus question.

Ces nouvelles perspectives de stabilité apparaissent clairement dans les dernières prévisions de la rue de Rivoli : expansion forte (+ 6,2 %), salaires en progression rapide (+ de 11 %), hausse des prix toujours vive (+ 6 % environ).

Attendra-t-on l'automne pour repenser d'un renforcement de la lutte contre l'inflation ?

A cause du progrès technique et de la forte demande

REDISTRIBUTION DES CARTES DANS L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'INDUSTRIE française des télécommunications se trouve à un virage. C'est tout son avenir qui va se jouer dans les prochaines semaines, avec l'attribution et la répartition de nouvelles commandes de recherche, le choix par le ministère des P.T.T. d'un système unique de commutation électronique parmi ceux qui lui sont proposés, et l'ouverture à de nouvelles entreprises des deux clubs bien fermés que constituent les fournisseurs attirés de l'Etat. L'industrie française des télécommunications

est moins puissante que celles des autres pays européens les plus industrialisés, et le marché français lui-même est soumis à une forte influence étrangère. Cela résulte notamment de la faiblesse relative des commandes des P.T.T. dans les années passées. Un effort considérable d'équipement est en cours pour rattraper ce retard. Il serait inconcevable que cette évolution, jointe aux bouleversements techniques qui se préparent, ne provoque pas une certaine redistribution des cartes dans l'industrie.

Même s'ils ont beaucoup à redire sur les méthodes et les moyens de l'administration, les industriels des télécommunications en vivent confortablement. Six groupes industriels fournissent la quasi-totalité des commandes, et parmi eux les filiales de la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) et du groupe américain I.T.T. occupent une place privilégiée. Les commandes de l'administration des P.T.T. représentent quelque 60 % du chiffre d'affaires de ses fournisseurs, qui, triés sur le volet, sont groupés dans deux sociétés d'économie mixte : SOCOTEL pour les matériels téléphoniques, et SOTELEC pour les équipements de transmission. Les heureux membres de ces deux clubs se partagent chaque année, au prorata de quotas déterminés à l'avance, un gâteau administratif dont la valeur devrait approcher les 8 milliards et demi de francs en 1973.

Cette organisation, si elle a l'avantage de faire travailler ensemble un groupe d'entreprises dans un même but en assurant notamment une communauté de brevets qui permet de répartir ensuite les fabrications en fonction des capacités de chacun, a l'inconvénient évident de figer les structures industrielles. Mais ce qui est possible dans un monde stagnant ne l'est plus quand l'évolution se précipite. Deux firmes qui se trouvaient à la porte des clubs sont sur le point d'y être admises : la Société anonyme des télécommunications (SAT) dans SOCOTEL pour la fabrication de commutateurs, et Thomson-C.S.P. dans SOTELEC pour les équipements de transmission. Cela n'est pas pour plaire

aux membres installés. Mais les faits sont là.

● Une forte demande de l'administration est un avantage pour l'industrie, mais elle suppose aussi un ensemble

d'obligations et d'inconvénients qu'il vaut mieux répartir assez largement.

JACQUELINE GRAPIN.

(Lire la suite page 18, 3^e col.)

les marchés de l'environnement

au delà de l'aspect moral, technologique ou politique, un ensemble de rapports va pour la première fois traiter l'environnement en France en termes de marché. ces documents sont essentiellement destinés aux investisseurs et aux industriels concernés par l'économie de l'environnement et ses perspectives. prix : 15 000 F + tva. un dossier de présentation complet sera adressé par : Fortvne, 65 Fg St-Honoré, 75008 Paris, Tél. 225 26 00, Telex : 29978.

il ne sera pas répondu aux demandes de personnes privées.

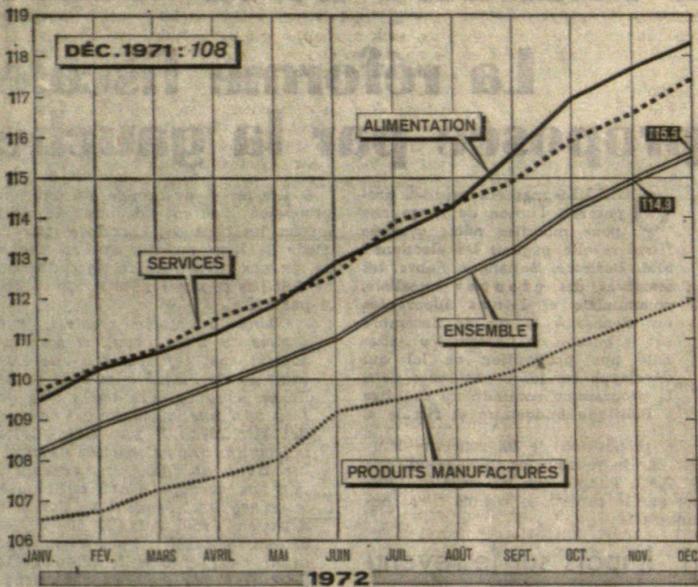
(Publicité)

ALAIN VERNHOLLES, et FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 20, 3^e col.)

FAITS ET TENDANCES

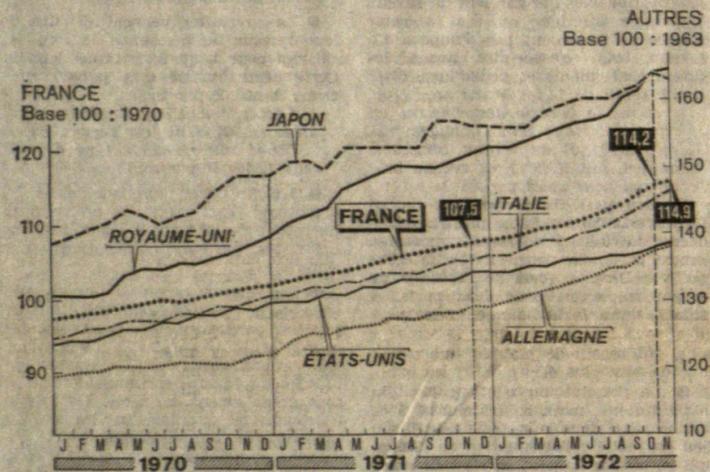
EN 1972, TRÈS FORTE HAUSSE DES PRIX EN FRANCE



La hausse du coût de la vie s'est ralentie en décembre où elle a atteint 0,5 % contre 0,6 % en novembre et 0,9 % en octobre. Ce sont les services qui ont enregistré la plus forte augmentation (+ 0,7 %). Les produits alimentaires ont vu leur prix

menté de 4,8 %, ce qui avait pourtant justifié le lancement d'un plan de stabilisation.

En 1972, les prix alimentaires ont progressé de 8,5 % (viande + 18,2 %); ceux des services de 7,4 % (santé + 8,2 %; hôtels, cafés, restaurants +



s'élever de 0,5 % ainsi que les produits manufacturés.

L'augmentation des prix à la consommation demeure néanmoins forte. En un an elle a été de 6,9 %, ce qui est la hausse la plus forte enregistrée depuis 1958 (+ 9,8 %). En 1962 et 1963 le coût de la vie n'avait aug-

9,3 %) et ceux des produits manufacturés de 5,4 % (chaussures + 9,7 %, habillement + 6,9 %).

A la suite de la diminution des taux de T.V.A., l'indice n'augmenterait pas et peut-être même baisserait en janvier. En février, les effets se feraient peut-être encore sentir. Mais après ?

LE MONDE DES AFFAIRES

L'industrie des télécommunications

(Suite de la page 17.)

Il est vrai que les crédits allemands ont été pendant des années, et jusque vers 1970, trois fois plus forts que les crédits français pour l'équipement du réseau de télécommunications, et cela explique en partie la nette supériorité de l'industrie allemande sur la nôtre dans ce domaine. Mais il faut bien voir aussi que le budget des télécommunications françaises a triplé en deux ans (6 milliards de francs en 1972 contre 2 milliards de francs en 1970), et qu'il est devenu considérable : 36 milliards de francs de dépenses sont prévus pendant le VI^e Plan. C'est un miroir pour les alouettes.

Les sociétés françaises sont insuffisamment armées pour faire face. Si l'on met à part les filiales de groupes étrangers, les entreprises purement françaises ne font que 40 % du chiffre d'affaires en commutation, 60 % en transmission, 75 % pour les faisceaux hertziens. Satisfaire les commandes publiques est leur plus gros travail, et cela explique qu'elles aient le plus grand mal à prendre position sur les marchés étrangers. Le VI^e Plan prévoyait qu'elles devraient faire au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 1975.

Compte tenu de l'expansion de ce chiffre d'affaires, cela aurait dû représenter une expansion annuelle de 40 % de leurs exportations. Elles seront certainement loin du compte : on ne peut pas être au four et au moulin.

Une révolution technologique est en cours : l'électronique envahit les télécommunications, qui n'étaient jusqu'à présent qu'une affaire d'électromécaniciens. Comme dans toutes les révolutions, il est difficile de savoir quels seront ceux qui résisteront au choc et encore moins ceux qui en bénéficieront. La grande affaire du demi-siècle, pour les industriels des télécommunications, va être le passage des systèmes de commutation classique aux systèmes de commutation électronique, de plus grande capacité, plus rapides, moins encombrants et, assure-t-on, aussi fiables et pas plus chers. Plus sophistiqués en tout cas, ils sont en cours de mise au point ou d'expérimentation. Les Japonais disposeraient d'un système de ce type qu'ils devraient produire en grande série dès cette année. Le groupe américain I.T.T. en met déjà un sur les rangs en France. La firme allemande Siemens est armée aussi.

d'emblée, avec sa filiale CIT-Alcatel, comme « le » groupe français. Il dispose d'une bonne position dans la commutation, la transmission et les câbles; et il a été mis en place par l'administration comme chef de file pour la commutation électronique. Mais il ne fabrique pas de faisceaux hertziens qui sont, en matière de transmission, le produit d'avenir. Son réseau à l'étranger laisse à désirer. Et les techniques de l'électronique, qui ne s'appliquent pas seulement à la commutation, mais de plus en plus à la numérisation des réseaux de télécommunications, à l'équipement des réseaux de transmission des données (pour l'informatique), aux télécommunications par satellites, et, lui échappent largement.

Un autre groupe, G3S, plus récemment venu, peut prétendre à une brillante destinée, notamment avec ses filiales SAT, SAGEM et Compagnie des signaux. Déjà bien placé dans le domaine des faisceaux hertziens et des équipements de transmission (il fait depuis longtemps partie du club des fournisseurs de matériels téléphoniques), il a réussi à faire une percée sur le marché des matériels téléphoniques en lançant de nouveaux produits, et remporté des commandes importantes en Bulgarie (80 millions de francs pour la fourniture de multiplex téléphoniques), et au Brésil (40 millions de francs pour l'installation de l'équipement téléphonique de sécurité routière de l'autoroute Rio-de-Janeiro-Sao-Paulo). Son admission dans SOCOTEL pour les matériels téléphoniques consacre son développement. Bien des sociétés de taille moyenne, qui n'ont pas accès aux marchés publics, ne seraient sans doute pas mécontentes de s'accrocher au train.

Un problème politique

La commutation n'est pas une activité mineure parmi toutes celles des télécommunications. Elle fait l'objet, en France, de la moitié des commandes de matériel des P.T.T., et de la majorité des commandes privées; et c'est la clé des grands marchés à l'exportation. En France même, ce sont les filiales de groupes étrangers qui dominent la situation dans ce domaine : elles fournissent 50 % des commandes publiques, 70 % des commandes privées, et 90 % des exportations de matériels commandés sur le territoire.

La mutation technique en cours peut être une occasion de modifier cette situation. C'est pourquoi un effort est fait par l'Etat à travers le C.N.E.T. (Centre national d'études des télécommunications) pour favoriser la mise au point d'un système français de commutation électronique à grande capacité (vingt mille à cinquante mille lignes téléphoniques) qui soit concurrentiel. Y travaillent actuellement, dans un groupement intitulé CITEREL la filiale du groupe C.G.E., CIT-Alcatel, et son associée pour la circonstance, la Société des téléphones Ericsson (filiale du groupe suédois du même nom). Y participent aussi, à titre de sous-traitants, des filiales du groupe Thomson : C.I.I.-Sperac pour la mise au point des calculateurs (le cœur du système), et Sescosm notamment pour les composants. La mise au point de ce système, en concurrence avec celui d'I.T.T., va poser un problème politique que tranchera prochainement le gouvernement.

Dès 1974, les commutateurs électroniques seront introduits sur le marché en remplacement des commutateurs classiques et, en 1975, au moins 10 % des lignes commandées (soit environ 100 000 lignes) utiliseront la nouvelle technique. C'est donc cette année, en 1973, que la direction générale des télécommunications doit en principe choisir un système unique pour équiper le réseau français. Il semble exclu, en effet, qu'elle admette deux systèmes en même temps, car l'expérience qu'elle a faite en acceptant deux systèmes de commutation classiques n'a pas été concluante : doubles emplois dans les études, double formation du personnel d'entretien, complication dans la gestion des stocks de pièces détachées, etc. On imagine donc le problème : si elle choisit la technique d'I.T.T., les marchés à l'exportation seront fermés aux sociétés françaises, et si elle choisit la technique CITEREL, les filiales situées en France du groupe américain devront fabriquer deux gammes de produits différents, l'une pour le marché français et l'autre pour l'étranger. Bien des raisons pourraient porter l'administration à choisir la technique française, surtout du fait que des arrangements sont possibles pour ménager les intérêts des autres fabricants, car un système est constitué de plusieurs sous-ensembles qui peuvent ne pas être tous commandés au même fournisseur.

La nécessité de se hisser parmi les grands fournisseurs internationaux provoque une mise en question des structures actuelles de l'industrie française des télécommunications. Des les travaux du VI^e Plan, la création d'un

ou au plus deux ensembles industriels plurivalents à vocation multinationale a été posée comme un objectif. Cela suppose que la ou les entreprises en question disposent d'une gamme complète des produits nécessaires à la fourniture de systèmes entiers, et d'un réseau commercial international efficace. Ce n'est actuellement le cas de personne. Le groupe C.G.E. s'est placé

Mise en cause des accords Thomson-C.G.E.

La grande question est de savoir de quel bord va virer le groupe Thomson. Ses possibilités sont grandes. Saura-t-il et pourra-t-il les employer ? Si oui, cela devrait aboutir à une remise en cause des accords qu'il a passés en 1969 avec la C.G.E., et qui viendront à échéance pour renouvellement — ou non — en 1974. Ces accords, qui répartissaient les tâches entre les deux groupes, attribuaient en principe le domaine des télécommunications à la C.G.E. (câbles, matériels téléphoniques, etc.), la Thomson ne conservant que certaines parties des transmissions. Dans l'ensemble, le principal de son lot consistait en des produits de pointe, dont certains n'avaient encore que des applications principalement militaires. Mais le temps passe. Ces produits deviennent de plus en plus courants. Le groupe Thomson, premier électronicien des télécommunications. Ses attributions croissant dans ce domaine au fur et à mesure des besoins des uns et des autres, il se sent revenir une vocation perdue. Après tout, n'y a-t-il pas encore un téléphone à cornet de marque Thomson-Houston dans l'ascenseur de la Chambre des députés ? Ce n'est qu'en 1925 que Thomson, qui était alors l'un des grands noms du téléphone, a vendu son activité à I.T.T. (c'est aujourd'hui la C.G.C.T.).

Sur le marché de l'électronique, c'est le secteur des télécommunications qui a en France le plus fort taux d'expansion (23 % par an). Il est clair que le groupe Thomson supporte mal de se voir cantonné dans des productions nationales de prestige peu rentables, ou même pas du tout, comme l'informatique et les composants, alors que le meilleur est dévolu à une firme électromécanicienne, la C.G.E. Au surplus, le réseau international de Thomson-C.S.F. a fait ses preuves, et pour cause... Faute d'avoir pu vendre des faisceaux

hertziens trop modernes en quantités suffisantes aux P.T.T. jusqu'en 1968, il lui a bien fallu se tourner vers l'étranger d'où vient maintenant plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans les matériels électroniques professionnels (65 % à 70 % pour les faisceaux hertziens).

Bien des zones frontières existent entre Thomson-C.S.F. et la C.G.E., qui fabrique, par exemple, les « courants porteurs » complémentaires des faisceaux hertziens. Ils sont ensemble dans un groupement d'intérêt économique pour l'équipement des stations terrestres pour les télécommunications spatiales. Mais si le statu quo satisfait parfaitement la C.G.E., Thomson estime qu'il vaut mieux ne pas extrapoler la situation présente pour avoir une vision de l'avenir. Les négociations seront difficiles. De la bonne entente entre Thomson et la C.G.E. dépend la réussite de bien des projets nationaux, à commencer par la mise au point du système de commutation électronique et une représentation cohérente des intérêts français à l'étranger.

Aussi le gouvernement et l'administration, qui sont les principaux clients de ces deux firmes, vont-ils fortement peser sur les solutions des problèmes pendents. Mais, comme l'a écrit un fonctionnaire des télécommunications, « la cohérence souhaitable n'existe pas toujours entre les « politiques industrielles » de la direction générale des télécommunications, de la délégation ministérielle à l'armement ou de l'O.R.T.F. ». On pourrait citer encore plusieurs cabinets ministériels, directions de ministères et organismes publics. Il n'est donc pas exclu qu'en dernier ressort la Thomson puisse avoir sa propre politique...

JACQUELINE GRAPIN.

HOTELS POUR HOMMES D'AFFAIRES

HOTELLERIE DE LA SEINE POLISOT
10110 Bar-sur-Seine, tél. 25-38-51-09.
SEMINAIRES - REUNIONS - BANQUETS, etc. - Salles de 25 et 70 personnes - SEMINAIRES 70 F par jour.
HOTEL 2* TRANQUILLITE ASSUREE

HOTEL Jeanne d'Arc

17, av. Gal-de-Gaulle, LIMOGES
35 Chambres de Grand Confort
HOTEL NEUF
Très grande salle pour Séminaires
Cocktails
GARAGE 77-87-77 PARKING

Côté gestion...
Petites et Moyennes entreprises...
Tenez tête !

Les petites et moyennes entreprises ont du fil à retordre, ce n'est un secret pour personne. Diriger, financer, produire, devient une tâche inextricable et envahissante.

Pour tenir tête, une solution : OBBO, système comptable simple, clair, efficace, facile à adopter et... à adapter. Avec OBBO, vous aurez maîtrisé tous vos problèmes de gestion.

Documentez-vous vite sur OBBO.

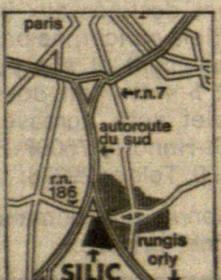
Bon de demande de documentation à découper ci-dessous.

M. 2
Rue 2
Ville
OBBO - 9, rue de Maubeuge, PARIS-9^e - Tél. 878-25-06 et 23-80.

La nécessité de se hisser parmi les grands fournisseurs internationaux provoque une mise en question des structures actuelles de l'industrie française des télécommunications. Des les travaux du VI^e Plan, la création d'un

Centre locatif Silic/Rungis
1^{er} centre locatif européen de bureaux et locaux industriels

Un succès architectural et commercial



C'est une véritable petite ville avec sa Cité Industrielle (entrepôts, ateliers) et son Centre d'Affaires (Sièges Sociaux, bureaux). Mais en plus, les Entreprises y trouvent verdure et équipements collectifs, dans un endroit privilégié (7 km de Paris). 102 Sociétés s'y sont déjà installées.



silic
Renseignements :
Eric de la TAILLE
Tél. 292.22.11 poste 3880

LE MONDE DES AFFAIRES

Les États-Unis sont-ils menacés de manquer de combustibles ?

DES avions en partance de Kennedy Airport pour traverser d'Est en Ouest les États-Unis d'une traite doivent faire escale à mi-chemin, faute de carburant disponible en quantité suffisante; des écoles ne peuvent plus assurer leur programme à plein temps, faute de fuel pour chauffer leurs locaux; des villes de plusieurs milliers d'habitants, comme Boston, et des régions entières, notamment le Middle West, sont sans cesse à la limite de la rupture des stocks de combustibles pour assurer le chauffage de leurs habitants. Le jeudi 18 janvier, c'étaient les principales associations de transporteurs des États-Unis qui adressaient un message à la Maison Blanche pour demander des mesures d'urgence: faute d'approvisionnements normaux en carburant, elles allaient être obligées, annonçaient-elles, d'interrompre certains de leurs services avant la

fin du même mois (« le Monde » du 23 janvier). Les manifestations évidentes de la grave pénurie d'énergie que connaissent aujourd'hui les États-Unis ne manquent donc pas.

Et ce ne sont pas les déclarations des autorités publiques ou des spécialistes de l'énergie d'outre-Atlantique qui pourront rassurer l'Américain moyen quant à l'avenir. Partout, depuis des mois, il n'est question que d'une grave crise de l'énergie qui doit affecter durablement, au moins d'ici à 1985, les États-Unis. L'été dernier, James E. Atkins, spécialiste des problèmes d'énergie dans l'administration américaine, et peu suspect de soulever un tel problème sans l'autorisation des plus hautes autorités, indiquait dans une interview à « Newsweek »: « La crise de l'énergie? Mais elle est déjà là. On ne sait pas d'où nous pourrions faire venir tout le pétrole que nous devons importer en

1980. » Et devant les commissions du Congrès américain, puis devant l'O.C.D.E., John Irwin, alors sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, déclarait à son tour: « D'ici la fin des années 70, l'ensemble des pays du monde occidental, et tout particulièrement les États-Unis, vont connaître une grave crise de l'énergie, l'offre risquant de ne pas suffire à la demande. Nous faisons ici face à un défi d'une ampleur encore jamais rencontrée. »

Jusqu'au président Nixon lui-même, qui a décidé d'intervenir personnellement dans la définition d'une nouvelle politique américaine de l'énergie, tous les responsables américains assurent ainsi depuis quelques mois que le pays court à la catastrophe. Devant de telles déclarations, de tels propos alarmistes, on ne peut que se demander... jusqu'à quel point ils sont réellement fondés. **RENAUD DE ROCHEBRUNE.**

G'EST UNE POLITIQUE QUI FAIT SURTOUT DÉFAUT

A court terme, la situation régnant aux États-Unis ne saurait en aucune façon être assimilée à une crise de l'énergie. Si l'on manque aujourd'hui de fuel pour chauffer des écoles, ce n'est pas parce qu'il y a pénurie de pétrole dans le monde, mais parce que les États-Unis se sont refusés jusqu'au dernier moment à élargir quelque peu les sévères quotas d'importation d'hydrocarbures qu'ils ont mis eux-mêmes en vigueur. La pénurie est une conséquence de l'imprévoyance des autorités américaines, non de la rareté des sources d'approvisionnement.

La période critique

A plus long terme, le spectre de la crise est sans conteste menaçant. Si l'on se réfère à toutes les sources officielles ou privées qui ont étudié la question, on aboutit à peu près aux résultats suivants: alors qu'ils ont importé, en 1970, 12% de leurs besoins énergétiques, et plus particulièrement 23% de leur pétrole, les États-Unis s'apprentent à importer presque le tiers de leurs besoins énergétiques et 50% de leur pétrole en 1980, et un peu plus encore en 1985 (on parle de 70% des besoins en produits pétroliers), date à partir de laquelle la situation devrait s'améliorer grâce à l'irruption massive de l'énergie nucléaire et au développement éventuel de nouvelles sources devenues compétitives (schistes bitumineux, gaz synthétique, etc.). La période critique s'étendrait donc d'aujourd'hui à 1985, avec un point culminant vers la fin des années 70.

Ces chiffres permettent-ils de parler d'une crise américaine de l'énergie? Peut-être faut-il d'abord les replacer dans leur véritable contexte. Ils paraissent tous avoir été calculés « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire sans tenir compte d'une éventuelle modification des caractéristiques du marché de l'énergie aux États-Unis. Ce qui explique que le très sérieux National Petroleum Council ait pu conclure, après trois ans d'études, son rapport sur les besoins d'énergie du pays en 1965, élaboré à l'intention du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Rogers Morton, de la façon suivante: « La mise au point d'une politique énergétique ferme pourrait permettre aux États-Unis de satisfaire eux-mêmes 90% de leurs besoins en énergie en 1985, au lieu de moins de 60% s'ils s'en remettent librement aux importations. »

Cette marge de 30% entre les prévisions les plus pessimistes, celles qu'avancent tout relativement optimistes du N.P.C. est aisément compréhensible. Dans un pays où

les importations sont contingentées de façon draconienne, où le prix du gaz naturel est maintenu autoritairement par la Federal Power Commission à un niveau très faible (au point de décourager pratiquement les recherches de nouveaux gisements), où des réserves de charbon aptes à ravitailler le pays pendant cinq cents ans dorment dans le sous-sol, où l'oléoduc trans-alaskéen et une grande partie des centrales nucléaires voient leur mise en fonctionnement retardée, sinon annulée, par les actions effi-

LES LIMITES DE LA CRISE

L'AMPLEUR réelle du problème énergétique américain peut prêter à discussion. Mais prenons même l'hypothèse, irréaliste, qui est la plus défavorable. Elle conduirait les Américains à importer 50% environ de leurs besoins pétroliers en 1980. La production mondiale prévue pour cette époque suffirait, l'expert pétrolier James Atkins le reconnaissait lui-même dans son interview à Newsweek, à satisfaire ces éventuels besoins. Mais un tel niveau

situation des deux côtés de l'Atlantique! Important déjà plus de 50% de leurs besoins énergétiques et la quasi-totalité de leur pétrole — et ce ne sont pas les découvertes de la mer du Nord qui semblent devoir modifier profondément cette situation, — les Européens, tout comme les Japonais, sont incomparablement moins bien lotis que les Américains sur le plan des importations; et leur situation ne peut que rapidement empirer, au rythme du déclin du charbon. Pourtant, à la différence de ces derniers, ils ne disposent pas — mis à part la Grande-Bretagne, avec B.P. et Shell, et, dans une bien moindre mesure, la France, avec la C.F.P. (dont la production équivaut à peu près à 60% de la consommation française, mais qui n'approvisionne la France qu'à raison d'environ 25% de la consommation totale) — de la majorité des compagnies pétrolières internationales pour appliquer le cas échéant leur politique d'approvisionnement; et, du fait de leur incapacité à s'entendre, ils ne peuvent avoir la même influence que les Américains lors des négociations

pétrolières — malgré leur puissance très supérieure, si on considère l'ensemble du marché européen, en tant qu'importateurs. Or ce ne sont pas les Européens mais les Américains qui jouent les Cassandra!

Certes, ce n'est pas sans raisons que les États-Unis, puissance militaire autant que politique, se montrent plus inquiets que d'autres — et en particulier que les Européens, dont le rôle est plutôt celui de simples marchands et industriels — pour la sécurité de leurs approvisionnements. Cette situation justifie l'intérêt que les services mêmes de M. Henry Kissinger portent depuis peu aux implications internationales de la crise de l'énergie: répercussion sur le conflit israélo-arabe; besoin de protection accrue de la flotte pétrolière américaine; relations avec l'Union soviétique, important fournisseur potentiel de gaz et, bientôt, de pétrole; relations avec les alliés européens, etc. Mais cette situation, même si elle permet de la comprendre quelque peu, ne saurait justifier une volonté d'autarcie totale outre-Atlantique.

Le problème des prix

Mais alors, si, à terme du moins, la crise n'est pas aussi menaçante qu'on le dit, pourquoi entend-on tant de voix s'élever outre-Atlantique pour la dénoncer? En fait, on s'aperçoit très simplement que tout le monde a intérêt aux États-Unis... à jouer les Cassandra: les grandes sociétés américaines travaillant dans le secteur de l'énergie, autant que les pouvoirs publics américains, ont besoin de justifier une politique de prix plus élevés. Pour les premiers, on ne s'étonnera guère qu'ils souhaitent un relèvement des prix des produits qu'elles offrent sur le marché. Quel industriel pourrait penser autrement quand il est sûr de ses débouchés? On s'en étonnera encore moins si l'on observe la dégradation indubitable de leur situation financière depuis quelques années.

Entre 1961 et 1971, par exemple, le ratio d'endettement à long terme des sept « majors » est passé de 8% à 17%. Le taux d'autofinancement des grandes compagnies dans le même temps est tombé de quasiment 100% à 80%. Certes, le premier de ces taux était exceptionnel. Mais la rapide évolution constatée de ces chiffres ne peut qu'inquiéter les compagnies, d'autant qu'elle se produit au moment précis où le fort développement des besoins d'énergie dans le monde entier, et aux États-Unis en particulier, va nécessiter des investissements très importants: on parle de 400 milliards de dollars pour les dix années qui viennent. Des investissements que les compagnies ne seraient d'ailleurs pas opposées à réaliser, en bonne partie, aux États-Unis mêmes, où leur sécurité est le mieux assurée, dans la mesure où... les prix rendraient ces investissements attractifs.

Or, au même moment, les autorités américaines elles-mêmes ont toutes raisons de promouvoir une hausse des prix

de l'énergie, et en particulier des prix pétroliers, afin de stimuler les recherches sur le territoire national même, de décourager le gaspillage éventuel des ressources, voire de se concilier les faveurs des pays exportateurs pour renforcer la sécurité des approvisionnements du pays.

Favorisant une hausse des prix « sans douleur », c'est-à-dire paraissant préférable à d'autres maux, pour l'opinion publique américaine, sinon pour l'opinion publique mondiale, la phobie d'une crise de l'énergie entretenue aux États-Unis ne peut de plus que décourager, pensent sans doute les autorités américaines, les défenseurs de l'environnement. Des opposants à la construction du pipe-line destiné à amener à travers le Canada le pétrole de l'Alaska, qui bloquent le projet depuis deux ans déjà, aux adversaires des centrales nucléaires, qui ont bloqué ou retardé des dizaines de projets et reçoivent un appui indéfectible de la population, nombreux sont les « empêcheurs » de développer les ressources énergétiques du continent américain que bien des responsables de la politique énergétique américaine aimeraient neutraliser. La soudaine pénurie de carburant qui affecte cet hiver les États-Unis devrait faciliter leur dessein...

Facilitera-t-elle aussi, comme ils le pensent sans doute, l'adoption par les Européens d'une attitude modérée, « compréhensive », face aux mesures prises outre-Atlantique. Qu'il s'agisse de l'élévation des prix, du renforcement de la compétition pour s'assurer des approvisionnements, de la disparition du « parapluie » énergétique que les Américains pouvaient déployer en cas de crise des approvisionnements en Europe, etc., toutes les conséquences des décisions que les Américains prennent et prendront en matière énergétique auraient en effet de quoi effrayer les Européens.

La vraie crise est européenne

Doivent-ils se résigner à accepter que leur politique énergétique dépende de décisions de Washington? Cette situation apparaîtrait pour le moins paradoxale, alors que le principal problème mondial dans ce domaine n'est certes pas le manque d'indépendance énergétique des États-Unis, mais bien celui de l'Europe (et du Japon également). Représentant un marché de taille équivalente au marché américain, et dépendant à plus de 50% des importations, les Européens, ont-ils plus de raisons de « comprendre » le sort des Américains, comme ces derniers semblent le leur demander, que de tenter d'améliorer le leur? L'urgence d'une coordination des politiques de l'énergie des divers pays européens n'est pas, on le voit, nécessaire à souligner. Les responsables américains de l'énergie n'ont aucune raison de le faire à la place des Européens.

D'autant qu'ils ont de quoi faire chez eux. Plus que d'une pénurie d'énergie, puisque les ressources, nous l'avons vu, ne manquent pas actuellement, ne devrait-on pas en effet parler outre-Atlantique d'une pénurie... de politique de l'énergie?

Le président Nixon lui-même veut combler ce trou béant de la politique économique et de la politique de sécurité des États-Unis. Il doit prononcer prochainement à cet effet un important discours-programme dans lequel il

caces des protecteurs de l'environnement, où chaque habitant consomme (et en grande partie gaspille) deux fois plus d'énergie que tout autre habitant d'un pays développé, dans un tel pays on peut imaginer que la plus ou moins grande dépendance des importations n'est pas fonction seulement de l'épuisement des réserves locales! Elle dépend beaucoup plus de l'action, ou plutôt de l'inaction des autorités américaines.

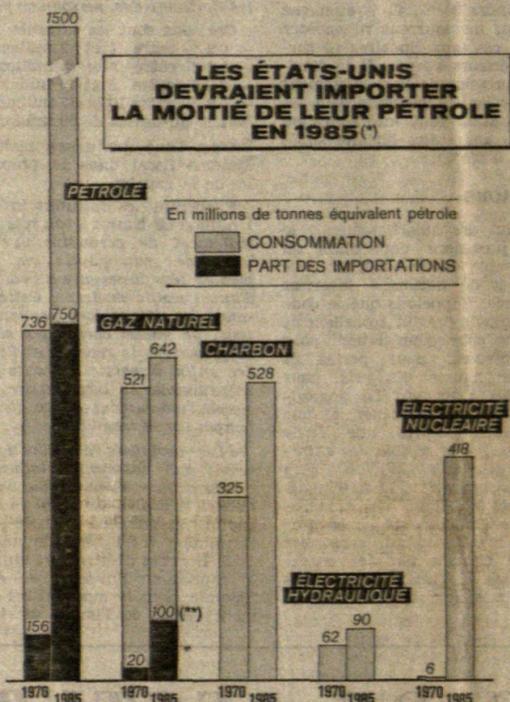
de dépendance de l'étranger poserait néanmoins deux graves problèmes, ajoutés aux Américains: l'accélération des sorties de devises et la sécurité des approvisionnements.

Le premier est mal posé. L'équilibre de la balance des paiements américaine peut sans doute être réalisé malgré la nécessité d'importer des quantités massives de pétrole si, en même temps, progressent les recettes (d'origine pétrolière ou non) provenant de l'étranger. Notons à cet égard que la plupart des grandes compagnies pétrolières internationales sont américaines et ont rapporté en 1970 autant de devises au Trésor américain que les importations ne lui en ont fait dépenser! Au surplus, les États arabes, en particulier l'Arabie Saoudite, s'apprentent à investir la majeure partie de leurs revenus pétroliers... aux États-Unis mêmes.

Le second, de loin le plus important aux yeux des Américains, mérite par contre d'être fortement nuancé. Certes, devoir importer la moitié, voire les deux tiers, de son pétrole n'est pas sans danger, comme on a pu le voir en Europe avec, par exemple, la crise de Suez en 1956-1957. Mais il faut bien considérer que les États-Unis, tout d'abord, pourront importer une quantité non négligeable de leurs besoins du Canada, du Mexique et d'Amérique du Sud (Venezuela, etc.), zones où leur influence semble devoir leur garantir pour le moins une certaine sécurité. Quant au reste, il proviendra sans aucun doute du Proche-Orient, et essentiellement de l'Arabie Saoudite.

Cette situation est-elle à critiquer alors que les États-Unis ont pu se permettre pendant des mois le luxe de refuser un accord formel, leur garantissant notamment leur approvisionnement, avec le régime saoudien? Et ce n'est guère le récent accord de New-York sur la participation qui peut faire craindre un changement d'attitude du roi Fayçal et de son conseiller pétrolier, le cheikh Yamani, au contraire. On ne peut, par contre, ignorer totalement l'éventualité d'un changement de régime à Ryad. Mais le pays est actuellement fort calme... et on peut sans doute faire confiance aux États-Unis pour veiller à ce que cette situation se perpétue.

Mais, mieux que tout autre argument, quelle démonstration convaincante des limites réelles de la crise de l'énergie américaine qu'une comparaison de la



(*) Prévisions calculées en fonction des estimations de la Chase Manhattan Bank
 (**) Approximation tenant compte de l'utilisation des procédés de gazéification du charbon et du pétrole

MONDE OCCIDENTAL : PRÉVISIONS ÉNERGÉTIQUES POUR 1980

(en millions de tonnes équivalent pétrole)

	EUROPE		AMÉRIQUE DU NORD (États-Unis + Canada)		JAPON	
	1980	1970	1980	1970	1980	1970
Consommation totale d'énergie..	1 709	1 041	2 869	1 762	636	265
Production locale	742	409	2 408	1 632	83	39
Importations globales	967	632	383	130	553	226
Importations de pétrole	898	596	400	165	464	190

(Source : O.C.D.E.).

BIBLIOGRAPHIE

Les conflits pétroliers en 1970 et 1971

La Revue française de science politique, publiée par la Fondation nationale des sciences politiques et l'Association française de science politique, a consacré sa dernière publication à une étude détaillée des récents conflits pétroliers de dimension internationale qui se sont déroulés en 1970 et 1971. Les épisodes marquants de cette longue période de crise — les négociations de Téhéran, puis de Tripoli, la crise franco-algérienne — font l'objet d'études particulièrement approfondies, de même que la position des États sud-américains face aux nouveaux aspects du problème pétrolier.

Introduit par M. Jean-Jacques Berreby par un rappel très pertinent des

fondements historiques et politiques des conflits pétroliers contemporains et par un essai d'interprétation global des causes de ces conflits par M. Taki Rifai, ce numéro de la Revue française de science politique permettra à ses lecteurs d'avoir une idée claire des tenants et des aboutissants de ces événements, dont les conséquences économiques et politiques n'ont pas encore fini, loin de là, de se faire sentir. L'enseignement essentiel des événements de 1970-1971, ainsi que le remarque judicieusement la revue dans sa préface, a bien été la démonstration de la primauté des impératifs politiques et stratégiques dans les mécanismes de décision de l'industrie pétrolière internationale.

GABRIEL ARDANT



Histoire de l'impôt
 LIVRE I
 De l'antiquité au XVII^e siècle
 LIVRE II
 Du XVIII^e au XXI^e siècle
Fayard

Pourquoi des banques privées ? LA RÉFORME FISCALE DE LA GAUCHE

(Suite de la page 17.)

Cette évolution est bien différente de ce que donnaient à supposer les motifs invoqués en 1945 à l'appui des nationalisations. Elle n'a cependant rien de surprenant. Les slogans utilisés par les propagandistes des

Le client devient un assujéti

A cet égard, la nationalisation des banques privées constituerait une étape décisive.

Qu'on imagine un instant tout le secteur bancaire entre les mains de l'Etat :

● Hier, parce qu'il existait encore des banques privées et que, de ce fait, la concurrence était maintenue, les différents établissements bancaires ne pouvaient survivre et se développer que dans la mesure où les différents services qu'ils fournissaient donnaient satisfaction à la clientèle. Parce qu'il y avait pluralité de banques, et que chacune d'elles devait veiller à ce que les crédits qu'elle accordait fussent remboursés afin de toujours être elle-même en mesure de rembourser ses dépôts, le crédit bancaire n'était accordé que dans la mesure où les prévisions de rentabilité de l'entreprise demandant le crédit le justifiait. Le crédit bancaire était impartial, et il favorisait le progrès économique.

● Aujourd'hui, alors que tout le secteur bancaire est nationalisé, on se trouve devant une immense administration auprès de laquelle le client devient progressivement un assujéti. La banque unique n'a plus à s'efforcer de servir le client au mieux, puisqu'elle sait qu'il ne peut aller se faire ouvrir un compte ailleurs. Le crédit bancaire est distribué en fonction d'objectifs arbi-

traires et changeants définis par le pouvoir politique, assisté par des administrations anonymes. Des interventions auprès des partis au pouvoir, notamment du parti communiste, sont nécessaires pour faire aboutir les dossiers. Le sort de toute l'économie et de tous les citoyens tombe progressivement sous la domination des partis au pouvoir et de la bureaucratie.

Certains penseront que cette prévision est exagérément sombre. C'est pourtant ce que les pays de l'Est et les pays sous-développés qui ont nationalisé le crédit ont expérimenté. Peut-être les partisans des nationalisations se défendent-ils en soutenant qu'ils n'entendent pas rassembler les banques en un seul organisme et qu'ils comptent maintenir en existence trois ou quatre grands établissements publics se faisant concurrence. Soit. Le service fourni à la clientèle sera de meilleure qualité que dans l'hypothèse précédente. Mais les orientations déjà observées lorsque les banques nationalisées ne contrôlaient qu'une partie du secteur bancaire se trouveront singulièrement renforcées. Au sein des trois ou quatre organismes géants que l'on aura constitués, les conflits sociaux s'amplifieront. L'Institut d'émission aura sur eux de moins en moins de prise. Une immense puissance financière se concentrera au sein de ces établissements.

Deux cent cinquante établissements

Certains leaders de l'union de la gauche, dans leurs déclarations, s'efforcent de minimiser la signification des nationalisations. On a entendu récemment l'un d'entre eux, et non des moindres, soutenir avec insistance que les nationalisations projetées ne concernaient que neuf entreprises industrielles. Il omettait, entre autres, de préciser que la nationalisation des banques privées frapperait à elle seule près de deux cent cinquante banques françaises et qu'elle donnerait aux partis au pouvoir la possibilité de mettre progressivement la main sur toute l'économie française.

Cet article de programme commun de la gauche n'a rien pour surprendre de la part du parti communiste. Quant à ceux qui ont cru bon de courir le risque de suivre ce dernier, n'avaient-ils pas mieux à nous proposer, s'ils étaient, comme ils le prétendent, hommes de progrès, que le modèle soviétique, le modèle des pays sous-développés ou le modèle de l'Italie ?

Les banques ne sont, en effet, nationali-

sées que dans les pays communistes, dans certains pays sous-développés, et en Italie, où le gouvernement fasciste a, dans les années 30, mis la main sur les principales. La France de 1973 a mieux à faire que de prendre pour mire l'exemple des pays collectivistes, des pays de la misère, ou d'un pays voisin aujourd'hui menacé d'anarchie. Ce qui lui incombe, en une période où son progrès économique est rapide et où, de ce fait, elle est de nouveau en état d'innover, c'est de concevoir un modèle économique et social adapté au monde moderne, dans lequel les entreprises soient concurrentielles et dynamiques, mais soumises au contrôle d'un capital largement diffusé et ouvert à tous, et dans lequel les hommes se sentent, au sein de leur entreprise, libres, responsables et solidaires.

Il n'y aurait, à cet égard, plus rien à espérer d'une économie où toutes les banques seraient nationalisées.

JEAN-MAXIME LEVÊQUE.

(Suite de la page 17.)

Cette législation « ne favorise pas, pour l'instant, la bonne gestion des entreprises, incite au gonflement des frais généraux et constitue ainsi un facteur permanent d'inflation ». Une modification radicale de la politique suivie en ce domaine, en élargissant l'assiette de l'impôt sur les sociétés et en accroissant sensiblement son produit sans pour autant affaiblir réellement les entreprises françaises face à la concurrence internationale : toutes les mesures proposées vont dans ce sens.

AMORTISSEMENTS

Le régime en vigueur fixe en matière d'amortissement linéaire, c'est-à-dire à annuités égales, des durées en relation, suivant le code général des impôts, avec les « usages de chaque nature d'industrie, de commerce et d'exploitation ». La gauche juge ce régime nettement plus libéral que celui des autres grands pays industriels, où les durées d'amortissement sont plus longues. Les durées seraient désormais fixées par des textes (lois ou décrets) et naturellement allongées. Les minima proposés sont portés de trente-trois à cinquante ans pour les bâtiments administratifs ou commerciaux, de vingt à trente-trois ans pour les bâtiments industriels, et de cinq ou six ans à dix ans pour le matériel industriel, sauf exceptions prévues par la loi. De même les taux d'amortissement dégressif appliqués depuis 1960, qui peuvent atteindre 30 %, 40 % et même 50 % par an, ne pourront ni excéder le double de ces taux linéaires ni surtout être supérieurs à 20 %. Il en résultera une suppression de l'amortissement dégressif pour les équipements dont les durées d'utilisation sont inférieures ou égales à cinq ans (taux linéaire supérieur ou égal à 20 %).

PROVISIONS

Comme celui des amortissements, le régime des provisions déductibles du revenu imposable des sociétés est jugé trop libéral et de nature à favoriser l'évasion fiscale. Rappelons que le code général des impôts prévoit actuellement des provisions pour dépréciation, pour créances douteuses, pour pertes et charges, pour hausse des prix, pour fluctuation des cours, etc. La proposition de loi entend procéder à une profonde réforme après une étude poussée « sans que le régime des entreprises de presse soit justiciable d'un changement significatif ». Dans l'immediat, elle supprime « l'une des exonérations les plus scandaleuses » : la provision pour investissement, constituée en franchise d'impôt sur les entreprises soumises à l'intéressement des salariés, et égale aux sommes allouées à ce titre.

FRAIS GÉNÉRAUX

La croissance des frais généraux est considérée comme « excessive » et leur déduction « pratiquement sans limite », et les dispositions restrictives actuellement édictées sont jugées « symboliques et totalement inopérantes ». Avant d'entreprendre une réforme profonde, il est proposé d'apporter une première « correction » en liant la progression de ces frais à celle du chiffre d'affaires et en réintégrant les dépassements dans le bénéfice imposable.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉ

Seront également réintégré dans le bénéfice imposable les rémunérations de toute nature (salaires, honoraires, jetons de présence) versées aux membres du conseil d'administration, du directeur et du conseil de surveillance des sociétés anonymes, aux gérants des S.A.R.L. et actuellement déductibles.

Ces rémunérations seront considérées comme « distribution de bénéfices », quelle que soit leur qualification juridique.

PLUS-VALUES DE CÉSSION

Le taux de l'imposition des plus-values nettes à long terme (au-delà de

deux ans), actuellement fixé à 10 % pour faciliter les mutations et restructurations, sera porté à 30 %. Mais pour « ne pas entraver ces mutations », les entreprises pourront opter pour un régime d'exonération à condition de réemployer ces plus-values en biens industriels et amortissables, définis par décret en Conseil d'Etat, à l'exception, bien entendu de terrains ou de titres de participation.

Enfin les plus-values sur les cessions de valeurs mobilières détenues à titre de placement par les entreprises, les banques et les compagnies d'assurances, actuellement justiciables du régime des plus-values à long terme deux ans après leur achat, et taxées à 10 %, seront considérées comme des plus-values à court terme, quelle que soit la durée de détention de ces titres, et imposées au taux normal de 50 %.

FUSION DE SOCIÉTÉS

En cas de fusion de sociétés, les biens acquis par la société absorbante sont actuellement réévalués, et la plus-value constatée lors de cette réévaluation est réintégrée dans le bénéfice taxable, avec un étalement sur dix ans. La proposition de loi réduit de dix à cinq ans la durée de l'étalement.

4) Impôt sur le capital

« Il est institué un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés et les fortunes des personnes physiques. »

Ces taux sont les suivants :
— 0,2 % entre 1 et 2 millions francs ;
— 0,4 % entre 2 et 5 millions francs ;
— 0,6 % entre 5 et 10 millions francs ;
— 0,8 % entre 10 et 50 millions francs ;
— 1 % au-dessus de 50 millions francs.

C'est l'une des pièces maîtresses du système fiscal dans la proposition de loi de la gauche.

Exonérant les fortunes inférieures à 1 million de francs, « son rôle est essentiellement de permettre une connaissance des patrimoines qui paraît de plus en plus nécessaire à l'établissement d'une fiscalité moderne. Cette connaissance des patrimoines permettra, à son tour, de mieux revenir les mécanismes de formation de revenus et d'entreprendre enfin, à partir de bases objectives et utilisables la lutte contre la fraude fiscale, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. »

« Les modalités d'application de cet impôt aux entreprises industrielles et commerciales seront étudiées par le Conseil d'Etat. » Le seul impôt sur le capital institué en France depuis la Révolution fut l'impôt de solidarité de 1945. Il existe d'autre part un impôt sur le capital en Suisse et en Allemagne fédérale, dont le montant est généralement déduit de l'impôt sur le revenu.

RÉGIME FISCAL DES MUTATIONS À TITRE GRATUIT

Comme l'on pouvait s'y attendre, la proposition de loi de la gauche supprime l'exonération des droits de mutation attachée à la rente Pinay 3,5 % 1952-1958, et considérée « comme une véritable fuite devant l'impôt, permettant au tiers des fortunes françaises d'échapper aux droits sur les successions. » La loi organique de 1952-1958 prévoit que l'Etat peut, à partir de 1970, soit rembourser l'emprunt aux porteurs, soit le convertir en leur proposant un nouvel emprunt en échange de leur rente, mais seulement à titre facultatif. Enfin l'exonération de la taxe à la première mutation à titre gratuit touchant les constructions postérieures au 1^{er} janvier 1948 est également supprimée. Cette mesure ne s'applique pas aux habitations principales des donateurs ou défunts, pas plus qu'à leurs résidences secondaires.

En revanche, et assez curieusement, la proposition de loi de la gauche ne prévoit pas de changement du régime fiscal actuel sur les droits de succession. Le programme commun indiquait pourtant que « les droits de mutation sur les successions et les donations modestes seront réduits, mais qu'ils seront accrus pour les grosses fortunes. »

ALAIN VERNHOLE
et FRANÇOIS RENARD.

LIVRES

Jan Tinbergen

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET OPTIMUM SOCIAL

Préface d'Alain Barrère

AVOIR reçu le prix Nobel d'économie, être soucieux de ces réalités, avoir des goûts modestes, prendre pour champ l'avenir du monde ou du moins sa survie et d'autres qualités encore, tout cela montre que l'économiste peut mériter avec noblesse l'épithète ironique de *distingué*, que lui donnent des profanes attardés.

Depuis plus de quarante ans, notre économiste se jette à corps perdu dans les problèmes les plus vifs, parlant quatre langues, ou davantage, selon les nécessités. Peu de pays ignorent sa science et son savoir.

Ce rassemblement d'articles semés à diverses époques, sans doute revus par l'auteur pour cette édition, donne une excellente image de l'homme aux vues si élevées, constamment inspiré par le souci de rejoindre, au-delà des formules, l'homme.

De ce bouquet, nous retiendrons volontiers le chapitre sur la planification de l'enseignement, qui fait si peu aux contemporains que les pires aventures peuvent en résulter. Regrettons toutefois que l'analyse ne fasse pas intervenir intégralement les trois variables : âge, profession et temps. De cette étude se dégage, en tout état de cause, la double nécessité de prévision et de souplesse.

Les vues concernant l'impôt sur les capacités productives ne seraient sans doute pas désavouées par Maurice Allais, si différente que soit son orientation, mais l'impôt sur l'instruction supérieure ou sur l'aptitude personnelle à produire ouvrirait la voie à bien des débats.

Les dernières pages de ce mondialiste sur le socialisme de la maturité ne se lisent pas sans émotion.

★ Paris, 1972. Editions Economica. Collection « Approfondissement de la connaissance économique ». 272 p., 36 F.

Jacques Arnault

LES OUVRIERS AMÉRICAINS

CELUI qui nous a donné des vues pénétrantes sur plusieurs pays d'Amérique latine, puis sur la Suède, s'attaque cette fois au plus gros morceau, en se limitant toutefois aux ouvriers.

L'information est solide, obtenue le plus souvent par questions précises auprès des intéressés, en particulier les syndicats et par examen des textes réglementaires. Toujours vivante, sans passion déviante, la forme contraste avec la stérilité de tant d'ouvrages à bandesaux et formules, la propre des idées avancées étant, trop souvent, d'être arrêtées.

Ce document propre à nous éclairer, à nous enrichir, propose des interprétations sujettes à débat. Le plus troublant, au cœur du sujet, est le concept ou la définition du niveau de vie. Sans prononcer jamais le

LES NOTES DE LECTURE

d'Alfred Sauvy

mot *paupérisation*, du moins en termes de doctrine. M. Jacques Arnault nous précise avec soin qu'un revenu élevé ne signifie pas nécessairement aisance, dans le sens propre du terme et suggère qu'après tout les besoins nouveaux sont tels que le salaire permet simplement de maintenir la vie, ce qui donnerait un bon satisfecit à la doctrine. Cette vue paraît singulièrement affaiblie par l'étendue considérable de l'éventail des salaires. En outre, aucune allocation familiale n'étant accordée, l'écart entre cas assez tranchés doit aller facilement de 1 à 4 ou 5, sans aller jusqu'aux extrêmes. Dans ces conditions, les uns ne devraient pas vivre, à moins que les autres ne soient très au-dessus du seuil vital, si largement conçu qu'il soit.

Le pouvoir de licenciement (lay-off) nous étonne et peut sembler archaïque. Comme l'ancienneté joue un rôle important en fait — ainsi que pour les congés et les salaires eux-mêmes — les jeunes sont fortement lésés et nombreux sont ceux qui doivent errer d'un Etat à l'autre, à la recherche d'un emploi préalable.

En fin d'ouvrage, des considérations plus générales sur le contrôle des salaires et des prix, notamment sur l'insuffisance bien connue, mais bien décrite, du système politique, sur la concurrence de l'Union soviétique et du Japon.

Une lecture de qualité.
★ Paris, 1972. Editions sociales. Collection « Notre temps, Monde ». 221 p., 7,50 F.

Charles Levinson

L'INFLATION MONDIALE ET LES FIRMES MULTINATIONALES

OUVRAGE d'une richesse exceptionnelle, qui nous montre en particulier, dans ses clartés, au milieu de laillis touffus, de sensibles différences entre les syndicalistes américains et européens.

Le terrain est d'abord balayé par une série de salves contre les « dinosaures du dollar », les monétaristes de l'école Friedman, les keynésiens de tous sens et, bien entendu, J. K. Galbraith, rafale qui permet de condamner sans appel la politique des revenus, qui, nous assure l'enfant terrible du C.I.O., « n'a même pas réussi en temps de guerre ».

Partant du chômage, nous passons ensuite en revue tous les mécanismes économiques, tous les grands problèmes, c'est-à-dire les grands maux, sans souci d'un ordre pleinement logique ; ce cheminement nous met tout d'un coup en présence des entreprises multinationales, mitraillées comme il convient, mais pas à mort, semble-t-il ; en fin de lecture, nous avons, au contraire, une idée plus attristante encore de leur solidarité.

Ces entreprises multinationales sont-elles responsables de la désespérante inflation, comme le titre le laisserait entendre ? Pas tout à fait ; le coupable, c'est de façon générale l'esprit de conquête ; l'investisse-

ment et particulièrement l'autofinancement sont responsables de cette poussée. Rappelons que les syndicats américains reprochent constamment aux grandes entreprises d'exporter l'emploi à l'étranger, important du même coup le chômage.

La démonstration est cependant loin d'être claire et s'émaille volontiers de contradictions, au point qu'après un assaut général contre le *cash flow*, bête noire, est préconisé, dans « la riposte des syndicats », un remède étonnant : « l'élimination progressive des obstacles à l'accroissement des bénéfices non distribués ». L'automatisme des usines est condamné, mais une meilleure utilisation de la capacité de production augmentera la productivité.

Plus encore que l'analyse, la partie positive est un violent confluent ou conflit de ces idées rivales, toutes logiques, que les modèles eux-mêmes ont bien dû mal à concilier.

Au sein de cette houle et de ces ressacs, nous trouvons d'intéressants développements sur le chômage structurel, notamment en France, et l'incapacité de la demande supplémentaire à résorber le chômage ; mais l'idée n'est malheureusement pas suivie.

Plus serrées, plus cohérentes, sont les vues sur la participation tant aux résultats financiers qu'à la gestion, le système français étant d'instinct condamné.

L'inflation sera-t-elle vaincue ? Le processus risque, au contraire, de devenir permanent, les augmentations de prix allant de 5 à 7 1/2 % de 1970 à 1975 et de 8 à 10 % de 1975 à 1980.

Faut-il donc renoncer à assurer à la monnaie « la décroissance zéro » ? Peut-être une solution, si l'on peut dire, nous est-elle suggérée dans une des nombreuses citations de personnalités sérieusement choisies qui émaillent le texte. Robert Triffin nous rappelle, en effet, qu'un homme ne s'inquiète pas de son foie tant que celui-ci ne lui fait pas mal.

★ Paris, 1973. Editions du Seuil. Collection « Économie et société ». 249 p., 27 F.

Commissariat général au Plan

PLAN ET PROSPECTIVES : LES TRANSPORTS

SANS être encore et de loin la grande vulgarisation qui permettra non certes de concurrencer les romans policiers dans les bibliothèques de gare mais d'informer des Français curieux de leurs affaires, l'effort du Commissariat au Plan part d'une excellente intention et décrit de façon relativement claire les perspectives nationales en divers domaines.

Les transports constituent un domaine de choix, étant donnée l'intensité des maillages et des désaccords qui règnent sur le sujet. Rien n'est tenté, malheureusement, ici, pour dissiper les uns et atténuer les autres. Toute la construction du mécanisme prospectif serait, en effet, irréprochable si elle s'appuyait sur une solide infrastructure. Mais, en considérant l'évolution antérieure comme naturelle ou, du moins, inévitable, elle amplifie encore les maillages qui entraînent des dommages si onéreux. A propos de la

répartition des trafics, par exemple, il n'est pas fait mention de l'écrémage permis par le jeu des tarifs, ni du fait que depuis quinze ans, les impôts sur les carburants sont à peu près les mêmes, tandis que le billet de chemin de fer a été multiplié par deux et celui du métro par quatre. C'est la suite logique de cette situation qui est décrite, d'une façon d'ailleurs fort sûre.

Notons spécialement le chapitre si délicat sur les transports intercontinentaux. La question en matière de prévision est de savoir si l'on réussit mieux qu'en tirant au hasard, c'est-à-dire en ne prévoyant rien.

Il a été largement parlé, l'an dernier, dans les milieux officiels, de qualité de la vie. Ce concept n'a encore pénétré que bien modestement de telles études. Peut-être peut-on déplorer plus encore que les calculs comparatifs de diverses solutions restent purement monétaires, sans aucune allusion aux pertes de vies humaines.

★ Paris, 1972. Editions Armand Colin. 352 p., 25 F.

Divers

LES DOSSIERS THÉMATIQUES

CETTE intéressante collection de livres de petite poche, publiée sous la direction de Maurice Duverger, s'efforce d'appliquer le principe, si bien venu et si souvent oublié, « Affranchir et non soumettre ». Il vise à donner aux étudiants des instruments de travail, à tout le monde une documentation permettant de faire le point sur une question donnée. Dans chacun de ces ouvrages, figure une série de « documents » précisant une question, notamment au moyen du texte législatif ou réglementaire qui la concerne. L'esprit de l'idée ou les idées personnelles sont donc exclues. Ces « dossiers » sont rarement l'œuvre de professeurs, mais, le plus souvent, de chargés de cours ou d'assistants fort avertis.

Il est certes difficile de pousser à l'extrême la neutralité, nous dirions l'objectivité, si le terme n'était, depuis quelques temps, traité, de façon... si subjective. On peut, par exemple, penser que deux auteurs également pénétrés du souci de s'effacer ne rédigeraient peut-être pas de façon identique *L'investissement en économie socialiste*, présenté par Vassil Vassilev.

Signalons les volumes récemment parus : *La Planification urbaine*, par André-Hubert Mesnard, presque entièrement sous forme de « documents » ; *La Croissance des revenus*, par Hubert Sales, précis pris aux meilleures sources, sur un sujet particulièrement délicat et suivi d'une brève conclusion sur le débat « croissance zéro » ; *La Politique de financement des entreprises*, excellent, mais où, malheureusement, le déplorable terme « cash flow » introduit ses confusions habituelles, *L'Entreprise système économique*, par D. Roux et D. Soulié, sujet difficile, avec une remarquable citation de W. Léontief sur la déviation, vers l'abstrait, des recherches économiques.

Une remarquable « boîte à outils » pour tous ceux qui entendent connaître les sujets qu'ils veulent traiter.
★ Paris, Presses universitaires de France, 1972. Cinq volumes in-10° de 90 à 160 p., 9 F le volume.